



**ARRÊTÉ PORTANT RECTIFICATION DE L'ARRÊTÉ DU 6 JANVIER 2017  
RELATIF À L'ÉLECTION DU <sup>1</sup>DIRECTEUR ET DU DIRECTEUR ADJOINT  
DE L'UNITÉ DE FORMATION ET DE RECHERCHE (UFR) LANGUES ET CIVILISATIONS  
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

**LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

**Vu** le code de l'éducation, et notamment son article L.713-3,  
**Vu** les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,  
**Vu** les statuts en vigueur de l'UFR Langues et civilisations de l'Université Bordeaux Montaigne,  
**Vu** l'arrêté du 6 janvier 2017 portant organisation de l'élection à la direction de l'UFR Langues et civilisations,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1:**

Conformément à l'article 4 des statuts en vigueur de l'UFR langues et civilisations, l'article 6.2 de l'arrêté électoral susvisé est modifié comme suit :

« Conformément à l'article 4 des statuts en vigueur de l'UFR langues et civilisations, le directeur adjoint est élu par le conseil d'UFR sur proposition du directeur d'UFR à la majorité absolue des membres du conseil en exercice au premier tour et à la majorité relative des suffrages exprimés au deuxième tour ».

**ARTICLE 2:**

Toutes les autres dispositions de l'arrêté électoral susvisé demeurent inchangées.

**ARTICLE 3:**

Le présent arrêté est soumis à publication, par voie:

- d'affichage assurée par l'administration de l'UFR Langues et civilisations, sur le site de l'UFR Langues et civilisations - Bâtiment B, 1<sup>er</sup> étage – domaine universitaire- 33607 Pessac ;

ET

- de mise en ligne sur l'entp des personnels de l'Université Bordeaux Montaigne.

<sup>1</sup> Dans le présent arrêté, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.



#### **ARTICLE 4**

Le Directeur Général des services de l'Université Bordeaux Montaigne est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine.

*Fait à Pessac, le 03 février 2017*

La Présidente  
de l'Université Bordeaux Montaigne,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET.